

Travaux d'urgence à la Cathédrale de Rimouski

TVA Nouvelles | Le 15 octobre 2014 à 14:59

La **Cathédrale de Rimouski** doit subir des **travaux immédiatement**.

La Fabrique a en main des **rapports d'architectes et d'ingénieurs** qui dressent un portrait sombre de l'état de la Cathédrale construite entre les années 1854 et 1862.

D'abord, des pièces de bois du clocher doivent être remplacées afin de **prévenir un affaissement** de la structure haute de 69 mètres.

De plus, des pierres de la façade de la Cathédrale risquent de tomber. Les spécialistes recommandent l'installation de filets afin de maintenir ces pierres en place au cas où elles se détacheraient de l'édifice.

La Fabrique Saint-Germain entend mener des travaux d'urgence dès cet automne et un montant d'au moins 20 000\$ devra être investi immédiatement.

Ce n'est que la pointe de l'iceberg, car les estimations de tous les travaux nécessaires pour assurer la pérennité de la Cathédrale sont de 5 millions \$ minimum. La toiture et la maçonnerie extérieure devront notamment être refaites.

Pour des raisons de sécurité, la Fabrique n'écarte pas la possibilité soit de limiter l'accès à la Cathédrale ou alors même de la fermer en attendant que la sécurité soit assurée.

Chose certaine, la situation est plus inquiétante que jamais. Rappelons qu'en 2011, on estimait les travaux à la Cathédrale à 500 000\$ et quelques années plus tard, ils sont évalués à 5 millions \$ soit 10 fois plus.

Santé et services sociaux

Manifestation pour dénoncer la suspension de 13 employés au CISSS

TVA Nouvelles | Le 1 décembre 2015 à 15:14

Près d'une centaine de travailleurs de la santé ont manifesté mardi matin devant les bureaux de la direction du Centre intégré de santé et de service sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent à Rimouski.

Cette action était organisée par le syndicat de la Fédération de la santé et des services sociaux pour dénoncer la suspension de 13 de leurs membres.

Treize employés syndiqués ont été suspendus une journée pour avoir apposé des autocollants sur les portes des hôpitaux et des CLSC à Matane, Rimouski et dans la Mitis.

Ces actes se sont déroulés lors de la fin de semaine de l'Action de grâce dans le cadre des manifestations pour les négociations avec le gouvernement.

La direction du CISSS a aussi déposé une plainte à la Sûreté du Québec en lien avec ces événements.

D'après Jeff Begley, le président de la Fédération de la santé et des services sociaux, cette mesure est unique et injustifiée, car il n'y a eu aucun bris et les services essentiels ont été maintenus.

Les manifestants se sont donc présentés aux bureaux administratifs du CISSS mardi matin pour montrer leur désaccord face à ces sanctions imposées par la direction.

D'après Jeff Begley, cette mesure est «non seulement disproportionnée, ça n'a aucun sens. Je trouve que l'employeur a un manque de loyauté envers ces employés».

La direction du CISSS a fait appel aux policiers de la Sûreté du Québec pour expulser les manifestants.

La directrice du CISSS, Isabelle Malo, a dit ne pas être au courant du dossier. Elle a indiqué devoir en discuter avec le département des ressources humaines avant de répondre aux demandes du syndicat.